

## IL Y-AURAIT-IL CONFUSION D'INTERËT ?

CESAR et tous les Frères du bar de la marine se demandent si'il s'agit-il bien de la même personne ?

### D'un coté:

on nous parle d'un certain **Me BALOUP avocat de la GLNF**, qui pour avoir pris en main plusieurs des affaires de la GLNF et de son EX guide spirituel auto proclamé contre FMR et les FF contestataires, aurait selon le myosotis ligérien (auquel on ne peut faire que confiance), perçu la somme pharaonique de 200.000 EUROS (**payés avec nos cotisations**)

Qui par ailleurs est l'avocat personnel de certains Stifani (EX) et Moyemont (GMP Alsace) contre d'autres FF de la GLNF qu'ils poursuivent devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour des commentaires sur les blogs!

### D'un autre coté:

Un certain **Jean-Michel Ba\_\_p, Assistant Grand Secrétaire (matricule 62447 ) de notre EX**, s'adresse aux anciens guides spirituels en second, concernant les cotisations 2011. Tout en reconnaissant qu'elles, ne peuvent être légalement réclamées... Il recommande néanmoins avec force de **faire payer les dites cotisations....**

CESAR ne peut imaginer que ces deux BA\_\_\_\_P ne soient qu'une seule et même personne.

Se poserait alors une question qui nous interpellerait tous beaucoup:

## Il y aurait-il par hasard **CONFUSION D'INTERËT ?**

Par César du bar de la marine

[Ecrire un commentaire](#) - [Voir les 40 commentaires](#) - [Partager](#)

[Précédent : Le discours prémâché des GMP de la côte](#) [Retour à l'accueil](#) [Suivant : Revue de Presse au 31 janvier 2011.](#)

## Commentaires

C'est Baloup ton Histoire...Fernand Naudin

Commentaire n°1 posté par Fernand Naudin avant-hier à 13h53

Mais comment l'avocat de l'avocat peut il avoir un numéro de matricule si récent et avoir de tel responsabilité maçonnique?

La promotion stifanienne se fait-elle par copinage?

Le Pacificateur

Commentaire n°2 posté par Le pacificateur avant-hier à 14h21

**Un N° matricule 62 447 traduit effectivement un très jeune maçon.**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h35

Mon Bon Ami,  
Qu'en de si beaux termes ces choses là sont dites !!!  
Il nous est EXTRÊMEMENT facile de prouver que ces deux "BALOUP" sont une seule et même personne.  
Donc interpellons nous. Mais oui, mais oui. Interpellons, Interpellons et agissons en conséquence.  
Heureusement pour nous que nous connaissons des avocats dont les honoraires sont plus accessibles pour nous pauvres miasmes.

Allez Pace e Salute.

PS: C'est curieux j'ai beaucoup de mal à sourire aujourd'hui.

Commentaire n°3 posté par La Truelle avant-hier à 14h24

### **Aurais tu un sourire grinçant mon FF LA TRUELLE ?**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h36

Mon Cher César il s'agit Bien de la même Personne (né en 48)  
Frère avocat (sur St Tropez et Paris) qui a connu des promotions fulgurantes de MM à TVF à RF en quelques mois.  
Surement une récompense de son implication et soutien au Grand Guide dans les commissions disciplinaires internes et dans les procédures au civil contre nos FF.

Commentaire n°4 posté par Charles avant-hier à 14h34

### **C'est que ce FF a du rendre d'éminents services à notre EX**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h38

@César

Je ne sais pas si les deux ne font qu'un mais pour être objectif, l'Assistant Grand Secrétaire n'a pas demandé le paiement entre ses mains contre quittance subrogative !  
Bernard DUMIGRON miasme 16397

Commentaire n°5 posté par Bernard DUMIGRON avant-hier à 14h41

Mon cher César, la lecture du RIU est extrêmement intéressante à propos du conflit d'intérêt, et ta question est importante en effet :

L'article 4.1. du Règlement Intérieur Unifié, régissant l'exercice de la profession d'Avocat relatif au conflit d'intérêts, énonce :

« L'avocat ne peut être le conseil, le défenseur ou le représentant de plusieurs parties dans une même affaire s'il y a conflit entre leurs intérêts ou, sauf accord des parties, s'il existe un risque sérieux d'un tel conflit. Le principe du libre choix de l'avocat par le client trouve ses limites dans la prise en considération des conflits d'intérêts. »

L'avocat ne peut donc défendre les intérêts d'une association dont il est membre, pas plus qu'il ne peut défendre le Président de l'association dont il est membre, il s'agit là d'un cas d'école en matière de déontologie mais seule la saisine de la commission de déontologie du Barreau de Paris pourrait nous "éclairer" sur cette nouvelle difficulté d'interprétation juridique.

le miasme révolté

Commentaire n°6 posté par le miasme révolté avant-hier à 15h08

### **la saisine de la commission de déontologie du Barreau de Paris. En voilà une idée intéressante que tu suggères**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h45

Avocat à St Tropez et à Paris??? curieux...

Commentaire n°7 posté par andré albero avant-hier à 15h13

Je ne suis pas prophète en ma douce Province d'Alpes Méditerranée mais je crains que s'il s'avérait que notre F. Je\_ Mi\_ BAL\_, ci-devant Assistant Grand Secrétaire National et Grand Porte Glaive Provincial d'A.M., soit également l'avocat de la G.L.N.F et de certains de ses dignitaires (le mot est sans doute fort par les temps qui courent mais...) qui a perçu de tels honoraires, je crains disais je, qu'il ne doive se faire EXTRÊMEMENT discret désormais lors de ses prochaines visites à NICE où ses environs.  
Je connais quelques FF. qui seraient ravis de lui demander quelques explications. N'est ce pas mes FF. de La Rose De Villeneuve ??? (Loge dont il fut le V.M. voici quelques années.)

Bien à VOUS mes B.A.F.

Permettez moi de vous poser une petite question: les rétrocessions d'honoraires existent elles entre cabinet d'avocats d'affaires ???

A vous lire..

Commentaire n°8 posté par L'Impertinent avant-hier à 15h14

**Mon Frère l'Impertinent, tu poses comme ton nom l'indique des questions bien impertinentes !**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h47

"le hasard ne sourit qu'aux esprits préparés" dixit Pasteur

Commentaire n°9 posté par chouette vigilante avant-hier à 15h25

**Merci pour cet apport mon Frère, Cesar se doutait en effet qu'il y avait une explication scientifique à tout cela.**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h49

Et si c'était le même, que celui qui vient d'être nommé G.P. Glaive en A-M...  
Que pourrait penser notre GMP D.. Ch...suite à son discours du 8 janvier???

Dixit:  
"Le Grand Secrétariat Provincial de la rue d'Estienne D'Orves, que tous les Vénérables Maîtres au moins connaissent, réunit à travers ses divers services pas moins d'une vingtaine de Frères, tous bénévoles, sans exception ni distinction de grade ou de qualité et sans le dévouement desquels il serait totalement impossible de gérer ne fut-ce que le fonctionnement des Temples ou la constitution des multiples dossiers, administratifs, financiers ou d'assistance Fraternelle et leur bonne exécution."

Certains sont là plusieurs fois par semaines et emportent même « des devoirs à faire à la maison » comme on disait de mon temps.

TOUS BENEVOLES...

Et oui ce temps là! est peut être revolu?

Biz à plus.

Commentaire n°10 posté par Miasme Etonné? avant-hier à 15h40

**tu sais mon frère,... le bénévolat n'a plus de prix.**

**Qu'est-ce que 200.000 euros pour du bénévolat, ce n'est rien, à peine de quoi s'acheter un petit voilier;**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h53

Décidemment, on nage dans la cinquième dimension ectoplasmique. Ils seraient deux à tous les étages?

Commentaire n°11 posté par Jean avant-hier à 15h53

**D'un coté nous avons un Ex qui se dédouble,**

**De l'autre nous avons deux Ba\_\_p qui n'en font qu'un ! Il y a quand même des phénomènes étranges à la GLNF;**

**BIENTÔT NOUS AURONS DROIT A UN FIM DE SCIENCE FICTION**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h55

Je ne sais pas si tu as raison mais cela reste un bon moyen pour mettre la main légalement sur 200 000 euros.

J'espère que LEGRAND maître saura mettre de l'ordre dans la maison et lever les lièvres cachés dans les fourrés.

A SAMEDI

YANNICK BAILLY

Commentaire n°12 posté par bailly yannick avant-hier à 17h10

**A BIENTÔT AUX ASSISES**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 22h56

le balourd sort du bois...quel manque de finesse...! Sauf pour la liasse de billets....chapeau bas jean-michel...fallait oser toucher autant d'honoraires sur le dos des frangins !

Commentaire n°13 posté par recto-verso avant-hier à 18h34

ON PREND LES MEMES ET ON CONTINUE ????????????

STIFANI c'est fini

,le Conseil d'Administration c'est fini

ET MAINTENANT??

La balle est dans le camp du S.G.C. qui lui est toujours bien vivant et entend bien "mettre la main" sur le

CONTROLE de la G.L.N.F. ,et ceci en toute legalité ,STATUTAIREMENT ils en ont les possibilités et se donnent les moyens

J....S... G.M.P. de la Vallée du Rhone a reuni ses ouailles et s'est vu renforcé dans sa fonction de PATRON de la PROVINCE a 98% SI VOUS AVEZ BIEN LU .....

Il semblerait que l'on assiste aux memes manoeuvres dans d'autres provinces,

Dans la situation actuelle le combat entrepris depuis 13 mois n'AURAI SERVI A RIEN

IL me semble prématuré d'envisager la RECONSTRUCTION tant que la DEMOLITION n'est pas terminée

Nous devons NOUS ORGANISER au niveau PROVINCIAL

JE VAIS ME REPETER

1 LOGE=2 vois (GM+1 ELU)

les representants des loges DESIGNENT leur G.M.P. (au vote)

Les G.M.P. DEVIENNENT la REPRESENTATIVITE de la G.L.N.F.

NOUS SOMMES EN POSITION DE FORCE nous disposons du NOMBRE( pas d'approbation du Bilan

2008/2009 ,ni du budget prévisionnel 2009/2010 , GELE des CAPITATIONS ,

TANT QUE NOUS N'AURONS PAS LE CONTROLE de la G.L.N.F.

On appelle cela un "coup d'etat"

Le 5 FEVRIER doit nous permettre d'organiser et de structurer les bases d'UN GOUVERNEMENT PROVISoire ,ET C'EST TOUT.....

Nous ne sommes pas en mesure de constituer des fondations ,ni envisager des modifs de statuts ,nous n'en avons ni le temps ni les moyens ,

ORGANISONS NOUS EN FEDERANT LA BASE

EN HAUT .....ILS S'ORGANISENT .....EUX;.....

DIOGENE du Val de Loire

Commentaire n°14 posté par DIOGENE avant-hier à 18h54

Oui mon cher César, c'est bien le même. Il n'y en a qu'un comme lui. Cela ne s'invente pas.

C'est le même qui est aussi dans le collège provincial de « D\_ C\_ le magnifique » comme Grand Porte Glaive Provincial en Alpes Méditerranée.

Il n'y en a qu'un sur Paris, même si tu le rencontres au hasard du cours Michelet ou de l'avenue Kleber, ou dans les beaux quartiers comme la Place Vendôme.

Il a une toque comme tout avocat, et sur Paris un casier (on dit aussi toque pour casier) avec comme numéro B0139.

Interroge « Toque B0139 » et tu lui trouveras deux assistants sous ce même numéro.

Recherche sur les assistants et tu trouveras deux pistes différentes l'une « solaire » avec son côté masculin, et l'autre « lunaire » avec son côté féminin.

Si tu suis la piste « solaire » tu te retrouveras vite en Afrique occidentale, entre 87 et 92 du côté de Brazzaville, rien de grandiose à priori si se n'est qu'il faudrait un peu chercher plus avant. Mais ne perds pas trop ton temps sur cette piste.

Préfères l'autre, la piste lunaire, et là je te garantie de grandes surprises. Tu vas vite te retrouver dans les Alpes Maritimes, à Juan les Pins.

Pas très loin du bureau de notre « Grand Guide Spirituel », en fait tout près.

Tu trouveras aussi que ce côté lunaire est mentionné page 192 de l'édition du 16/02/2010 émanant de la « Direction de la Réglementation et des libertés publiques de la Préfecture des AM

Tu retrouveras ce côté lunaire dans la gérance d'une société de transactions Internationales, avec en prime le nom comme associé de cette société un grand copain de notre Grand Guide et de notre ancien Grand Guide Local. Et lorsque tu fais le compte des sociétés que dirige ce monsieur, tu en as la tête qui tourne.

Mais bien sûr je t'ai gardé le meilleur pour la fin. Mais là il faut le mériter.

Sais-tu si tu continues où tu te retrouves ?

A planer dans les airs.

Au dessus du Cannet, petite ville du grand Cannes.

Et là mon cher César, la boucle se boucle car l'union du côté lunaire et du Grand Guide spirituel fait plaisir à voir.

Commentaire n°15 posté par Raminagrobis06 avant-hier à 18h54

**C'est TOUT UN JEU DE PISTE QUE TU NOUS PROPOSES;**

**JE SUIS CERTAINS QUE DES FF DE PACA VONT SUIVRE TON JEU DE PISTE ET NOUS FAIRE PART DE LEURS DECOUVERTES;**

**Il y a-t-il des prix pour les gagants ?**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 23h05

Jean michel Baloup fut bien l'avocat de l'ancien maire de cannes? avec la conclusion carcéral qu'on lui connait? Pauvre stifani qui met son destin judiciaire dans les mains d'un as du barreau aussi guignard qu'onéreux!

Commentaire n°16 posté par bouffon du roi avant-hier à 19h57

**Sois gentil je te prie avec l'avocat de l'EX et de la GLNF. On ne gagne pas toujours lorsqu'on est avocat.**

**Je reconnais que la GLNF vient de perdre six fois de suite contre FMR, mais notre Me Ba \_\_\_p, n'était pas le seul. Il y avait aussi son collègue Me pardo.**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 23h10

Des preuves, des noms !

Commentaire n°17 posté par Lois T avant-hier à 21h32

**Je t'invite à lire les commentaires. Ils sont très instructifs.**

Réponse de César du bar de la marine avant-hier à 23h11

Il n'y a guère qu'Ali Bongo qui ait eu une progression aussi rapide que Baloup.

Commentaire n°18 posté par coligny avant-hier à 23h51

UNE PETITE POUR LA ROUTE

Un groupe de 7 Avocats pour défendre les condamnés pour corruption de la politique dont MOUILLOT (ex maire de Cannes) et CARIGNON;

C'est l'express qui le dit pas !!!!

[http://www.lexpress.fr/informations/sept-avocats-plaident-pour-les-politiques\\_615096.html](http://www.lexpress.fr/informations/sept-avocats-plaident-pour-les-politiques_615096.html)

Commentaire n°19 posté par UN MIASME REVOLTE hier à 06h35

**Peux-tu prendre contact via le "CONTACT" du blog. Merci mon frère.**

Réponse de César du bar de la marine hier à 10h31

Où l'on apprend que le cabinet Michelet, est une SELARL habilement constituée en 2005 pour faire face à une demande de liquidation judiciaire de l'activité d'un avocat qui a prêté sement en 1977, qui doit 277 000 € au fisc, pour ne pas avoir reversé la TVA facturée au client.

[http://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/chambre\\_commerciale\\_financiere\\_economique\\_574/198\\_9\\_1512\\_9.html](http://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_commerciale_financiere_economique_574/198_9_1512_9.html)

Commentaire n°20 posté par le miasme révolté enquête.... hier à 06h56

**Peux-tu nous dire quel est lien entre le cabinet Michelet ??? qui serait une SELARL (qu'est-ce que c'est ?) et l'article qui soulève des questions. Puisque tu sembles bien connaître, peux-tu rendre les choses plus explicites (avec preuves vérifiables bien évidemment)**

Réponse de César du bar de la marine hier à 08h57

<http://droit-finances.commentcamarche.net/jurisprudence/cour-de-cassation-1/publies-1/3018609-cour-de-cassation-civile-chambre-commerciale-9-fevrier-2010-08-15-191-publie-au-bulletin>

La SELARL CABINET MICHELET, ne peut pas se prévaloir d'une spécialisation en droit fiscal, cependant elle peut le mettre en matière privilégiée !!!!!

Commentaire n°21 posté par le misame révolté hier à 07h06

**Nous te remercions vivement pour la documentation que tu apportes, mais je te renouvelle notre demande pour mettre ces apports juridiques à la portée des Frères, qui à la différence de certains d'entre nous ne sont pas juristes.**

Réponse de César du bar de la marine hier à 09h01

JMB a fait sa profession de Foi, sans équivoque, en 2003 pour son élection au Conseil de l'Ordre au Barreau de Paris, n'hésitant pas à utiliser les mots magiques "Force et Vigueur" afin que tous ses FF le reconnaissent, Bravo mon Cher Maître !!!!!

[http://www.avocatparis.org/bulletin\\_barreau/archives/2003/special/Bulletin\\_candidats\\_2003.pdf](http://www.avocatparis.org/bulletin_barreau/archives/2003/special/Bulletin_candidats_2003.pdf)

On apprend avec bonheur qu'il a bien un secondaire à Saint Tropez !!!!!

Commentaire n°22 posté par le misame révolté enquête hier à 08h05

**Voudrais-tu dire qu'il a su prendre appui sur sa jeune carrière maçonnique pour soutenir sa carrière profane ?**

**"Un secondaire" ??? Veux-tu dire un cabinet d'avocat secondaire à Saint Tropez ?**

Réponse de César du bar de la marine hier à 09h14

@Raminagrobis:

les pistes que tu nous suggères d'explorer me semblent être "brouillées" depuis peu, le 30 01 2011 pour être précis. Curieux NON ???

Il ne te reste plus qu'à nous aider à démêler cet écheveau car, te connaissant, tu as dû garder tout ça en lieu sûr !!!

Impatient de te lire et de te retrouver mon frère d'armes.  
Pace e Salute.

Commentaire n°23 posté par La Truelle hier à 08h23

**Il y a-t-il d'autres concurrents qui essaient de s'aventurer sur ce jeu de piste afin de découvrir ce que plusieurs FF nous disent être un gros lot ?**

Réponse de César du bar de la marine hier à 09h20

voici la liste des agents immobiliers

[http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/linformation\\_de\\_letat/les\\_publications/actes\\_administratifs/annee\\_2009/recueils\\_speiaux/agents\\_immobiliers\\_2/downloadFile/file/Agents\\_immobiliers\\_2009.pdf?nocache=1288881558.27](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/linformation_de_letat/les_publications/actes_administratifs/annee_2009/recueils_speiaux/agents_immobiliers_2/downloadFile/file/Agents_immobiliers_2009.pdf?nocache=1288881558.27)

page 192 !!!!!

Commentaire n°24 posté par LE MISAME REVOLTE hier à 08h32

**C'est toujours le jeu de piste qui continue ???!**

**Et au bout du jeu de piste, on trouve un gros lot, voire même LE GROS LOT ???! Est-ce cela ?**

**Peux-tu prendre contact via le "CONTACT" du blog. Merci mon frère.**

Réponse de César du bar de la marine hier à 09h16

l'office international des transactions, dirigée par Sandra PONARD AU 400 Allée des Terriers à Antibes, c'est pas une adresse célèbre ?

Commentaire n°25 posté par le misame révolté hier à 08h35

**Pour ceux qui connaissent et qui comprennent: c'est probablement le cas pour les FF non locaux et non initiés aux affaires auxquelles tu fais référence, cela n'est pas le cas. Derrière le mot "transactions" il vont se demander de quel genre de transactions il s'agit. Tout le monde ne va pas se donner la peine d'aller consulter ce qu'est l'office international des Transactions**

Réponse de César du bar de la marine hier à 09h26

Lors d'une visite de ce personnage il nous m'avait dit que son ancienneté était de plus de 20 années. .... Puis s'était plein que lors d'une INST. je l'avait "roulé dans la farine" ce qui prouve que la MAC lui est totalement Etrangère Nous devrions le passer dans le goudron et les plumes..... MA DALTON

Commentaire n°26 posté par DUCAS hier à 10h12

On découvre alors que la SARL OFFICE INTERNATIONAL DE TRANSACTIONS, SIRET 498164102, voir société.com, société créée en mai 2007, est actuellement gérée par Marcel AUREGLIA né LE 08/01/1943 à Antibes, mais qu'à sa création en mai 2007 la gérante était sandra PONARD.

Or Sandra PONARD est très intéressante... car elle a créé FLYPOLE SIRET 494246242 au 23 rue Pierre Bonnard les santolines 06110 LE CANNET avec qui je vous le demande ??? et vous vous le demandez bien sûr!!!!

Envoyez un sms et des dons à FMR.... tous à Montreuil le 5 février. c'est pas pour moi... c'est pour le bien de la FM régulière.

La suite après la coupure pub.

Commentaire n°27 posté par le miasme révolté hier à 10h17

**Si je comprends bien mes FF vous nous emmenez par liens successifs, mais dites vous nombreux, de l'avocat de la GLNF et de son EX GM, via un personnage lunaire (vous voulez dire féminin) vers toute une série de sociétés de la région du Cannet et d'Antibes au coeur du territoire de notre EX; Ai-je bien compris ?**

Réponse de César du bar de la marine hier à 22h35

vous voulez la suite ????

Flypole, une société civile sans activité gérée actuellement par karim YASSINE né le 06/11/1968 a été créée en février 2007 par Hélène PIONCHON, sandra PONARD, Paul TREVISIOL, et François, Cosimo STIFANI.

source BODACC An°041 annonce 16 du 28/02/2007. cette source est publique .

Commentaire n°28 posté par le miasme révolté hier à 10h25

**TIENS VOICI FRANCOIS COSIME STIFANI QUI APPARAÎT !!!!! !**

Si j'ai bien compris, notre EX apparaît en partenariat avec trois autres personnes, dont une personne qui apparaît aussi dans l'équipe d'avocats de Me BALOUP, l'AVOCAT de la GLNF, auquel notre EX a confié ses dossiers et dont la rémunération semble pharaonique (elle serait de 200.000 euros selon LML) Je ne sais ou votre jeu de piste va nous conduire, mais tous ces liens qui apparaissent nous mettent l'eau à la bouche.

Mes FF, CESAR et les FF du bar de la marine apprécient beaucoup vos sources d'information qui sont publiques indiscutables. N'hésitez pas à me corriger si j'ai compris de travers.

Réponse de César du bar de la marine hier à 22h48

César je suis arrivé au bout du « JEU DE PISTE » proposé par Raminagrobis06

Pour gagner tu fais : infogreffe

Recherche par dirigeants

Prénom du guide dans « prénom »

Nom du guide dans « nom du dirigeant »

RECHERCHER

Et là 5 sociétés dont une sur « Le Cannet »

Si tu cliques sur celle du Cannet tu obtiens ses coordonnées.

Il faut faire l'effort d'acheter les statuts

Soit sur Infogreffe ou sur Société.com

Et là

MIRACLE tu as gagné :

UN BAPTEME DE L'AIR

Que le monde est beau à qui sait le regarder avec humilité

ET SURTOUT DE HAUT

Commentaire n°29 posté par anonymus cote d'azur hier à 11h38

**Bravo mon BAF pour être arrivé au bout du « JEU DE PISTE . Ta conclusion est pleine de sous entendus.**

**Vous êtes tous incorrigibles, car vous laissez clairement comprendre que vous en savez plus ou que vous en avez découvert beaucoup plus que vous ne le dites;**

**Pour nos FF qui ne savent pas encore c'est pas gentil toutes ces cachoteries.**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h06

Ouhlalala mes FF!!! Vous en dites trop ou pas assez!!

Pensez à ceux qui ne comprennent rien (ou si peu) en matière juridique et, qui plus est, ne peuvent pas se livrer

à un jeu de piste fort long sans quoi leur profane patron va les envoyer faire un tour du côté de la profane ANPE...

Et là il n'y aura pas de "vous tombez sur la case chômage, encaissez 200.000 euros"...

Merci par avance!

Commentaire n°30 posté par Saperlipopette hier à 11h41

En réponse à notre Frère Miasme révolté

C'est la page 192

Ramina s'est gourré de page

Bises

Commentaire n°31 posté par anonymus cote d'azur hier à 11h49

Pour savoir si Maître B. est aussi le T.V.F. B. il suffit d'être curieux :

Voir le constat d'Huissier fait à la demande de F.M.R. lors de l'A.G. annulée de mars 2010 : J.M.B. apparaît

comme avocat ET représentant de la G.L.N.F.

Et pour ceux qui douteraient encore voir la consultation juridique publiée sur le blog G.L.N.F. sous la signature du T.V.F. JMB :

<http://glnf-blog.com/2010/05/12/lfonction-grand-maitre-glnf/>

Commentaire n°32 posté par HAMOURABI hier à 12h34

**Merci mon FF**

Réponse de César du bar de la marine hier à 16h42

On peut lire ceci dans le constat d'huissier de l'AG du 25 mars 2010 (celui de Me Thuillier)

" A partir de 14H10 nous avons constaté que Monsieur B..... donnait des instructions aux personnes assurant le filtrage autour desquelles se trouvaient des vigiles afin de laisser pénétrer des groupes de personnes dont l'identité et la qualité ne sont pas vérifiées, au seul motif qu'il connaissait une des personnes du groupe et que sous sa propre responsabilité il laissait pénétrer l'ensemble du groupe dont il ne connaissait pas l'identité des membres ou dont il ne vérifiait pas l'identité des membres"

<http://ddata.over-blog.com/xxxyy/3/86/07/02/Juridique/constat-d-huisier-Me-THULLIER.pdf>

Je me demande si c'était bien l'Assistant Grand Secrétaire dont on parle. En tout cas, elle devait être un bien grand dignitaire.

Commentaire n°33 posté par gars de l'Est hier à 12h43

**Proposerais-tu de faire apparaître de nouveaux liens avec l'Avocat de la GLNF et de son EX ? Est-ce cela que tu veux dire ?**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h12

Dans la recherche à laquelle nous invite Ramina  
Le chemin est miné, nous le voyons tous  
Avançons avec prudence mais fermeté,  
Car si les relations internationales changent de main le 15 décembre 2008  
Le Jeu continue et le mystère s'épaissit  
Bonne quête mes BBAAFF

Commentaire n°34 posté par Frère Mongolito hier à 13h47

**Les jeux de piste trop simples ne sont pas drôles. Mais celui-ci semble posséder tous les ingrédients pour un feuilleton à rebondissements à nos FF qui nous donnent des indices.**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h15

Dans la recherche à laquelle nous invite Ramina  
Le chemin est miné, nous le voyons tous  
Avançons avec prudence mais fermeté,  
Car si les relations internationales changent de main le 15 décembre 2008  
Le Jeu continue et le mystère s'épaissit  
Bonne quête mes BBAAFF  
Frère Mongolito @gmail.fr

Désolé mes chers Frères, mais j'ai trouvé.  
Et depuis la dernière case de ce « Jeu de piste »  
Je vous adresse ces quelques propos qui se veulent apaisants  
Allons-y. C'est parti !  
« L'amour tisse les liens secrets de la vie,  
Et fait commettre bien des imprudences,  
Il sait se faire parfois, acteur de notre perte,  
Mais devant ce spectacle présenté,  
Pleurons devant tant de naïveté  
Pleurons, gémissons, et rageons aussi.  
Comment un tel grand homme s'est-il laissé piégé ?  
Par aveuglement sans doute, par intérêt plus sûrement  
Laisser trainer une part de soi-même  
Ne serais-ce qu'une toute petite part  
Dans une structure habilement cachée.  
Au milieu d'amis sincères et fidèles  
Et une très grande faute.  
Il faut dire que parfois Cupidon joue de vilains tours aux amoureux  
C'est souvent comme cela que tombe à genoux  
Les plus malins d'entre nous.»  
NDL :  
« Je me suis fait tout p'tit devant une poupée » disait le poète  
« Oui mais en attendant elle m'a bien servi » répondait le financier procédurier  
Cette dualité qui caractérise notre cher Grand Guide, m'a toujours impressionnée.  
Merci tous les Raminas, les Truelles et autres outils, les Anonymus Miasmes et meubles divers, et les autres  
Diogènes et tous les copains du Bar de la Marine,  
La boucle est bouclée  
Cherchons, cherchons  
Et cherchons encore et toujours  
Et nous trouverons.

Commentaire n°35 posté par roséedumatnblème hier à 13h52

**Ainsi que je l'ai déjà dit les jeux de piste trop simples , ne sont pas drôles.**

**Mais là nous avons tous les ingrédients d'un bon feuilleton plein de rebondissements, avec semble-t-il des acteurs très connus .**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h19

Voici mon Cher Cesar, quelques éléments qui nourriront, je l'espère ta réflexion.

Je t'envoie le lien d'un décret de 2005 qui régit la profession d'avocat, ceci pourrait peut être nous permettre, de répondre du berger à la bergère, car celui qui défend les intérêts de la GLNF, est loin d'être irréprochable.

JMB, RF chargé des affaires juridiques, est accessoirement le gérant de la SELARL CABINET MICHELET, qui a attiré deux membres de la GLNF devant les tribunaux, à la demande de FS et JCF pour diffamation.

Voici le décret en cause, et le lien qui permet de le lire:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006052004&dateTexte=20110201>

Dans le titre II DEVOIRS ENVERS LES CLIENTS

ARTICLE 7 : Sauf accord écrit des parties, il s'abstient de s'occuper des affaires de tous les clients concernés lorsque surgit un conflit d'intérêt, lorsque le secret professionnel risque d'être violé ou lorsque son indépendance risque de ne plus être entière.

Comment peut-il défendre les intérêts de la GLNF, comme avocat, alors qu'il en est membre. Son devoir de conseil n'est-il pas altéré du fait de sa progression... rapide... dans l'organigramme de Direction ?

Comment peut-il comme avocat participer au dévoilement du secret de l'appartenance à la GLNF, (en présentant la requête détaillée contre nos frères), alors qu'il y est soumis comme nous tous. Il aurait dû se démettre de ses fonctions.

Comment peut-il en tant qu'avocat, conseiller aux membres de la GLNF, de contourner artificiellement le dispositif d'un jugement, même frappé d'un appel, sans manquer à son devoir de conseil ?

et ce ne sont que quelques questions... d'autres viendront ... en temps utile.

Commentaire n°36 posté par le pitbull ( toujours miasme révolté) hier à 13h57

**cet ARTICLE 7 est capital:**

**Sauf accord écrit des parties, il s'abstient de s'occuper des affaires de tous les clients concernés lorsque surgit un conflit d'intérêt, lorsque le secret professionnel risque d'être violé ou lorsque son indépendance risque de ne plus être entière.**

**Et les TROIS QUESTIONS QUI Y SONT SUITE SONT LIMPIDES.**

**Tu touches du doigt de nouveaux POINTS SENSIBLES dont tous les frères de la GLNF subissent les conséquences**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h27

Mon cher CESAR

DANS UNE DE TES REPONSES ENTRE LE COMMENTAIRE 12 ET 13 TU MENTIONNES :A BIENTOT AUX ASSISES:

NOUS N'en DEMANDONS PAS TANT DEJA UN PASSAGE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL SUFFIRA

L'ASTROLOGUE DE LA VALLEE DU RHONE

Commentaire n°37 posté par L'ASTROLOGUE DE LA VALLEE DU RHONE hier à 15h10

depuis l'autre bout de la France.

Bon, c'est quoi cette histoire ?

Après "Marcel la salade", il y en aurait un autre ?

On nous aurait menti ?

Commentaire n°38 posté par jbpasqually hier à 17h57

**Le jeu de piste comprend plusieurs pistes toutes aussi instructives les unes que les autres ! et nous ne sommes pas arrivés à la fin de chacune des pistes !**

**Tout au moins les conclusions ne sont pas encore dévoilées aux yeux de tous, mêmes si nous commençons à être quelques uns à savoir**

Réponse de César du bar de la marine hier à 23h52

as-tu déjà regardé sur le site : 123people.com - recherche JMB - "document page 2" : la commune intention des parties en FM - avis du 29 avril 2010 du TVF JMB ???

Commentaire n°39 posté par uburoi hier à 18h17

**Je suis allé voir sur 123people.com j'y ai appris beaucoup de choses sur l'Avocat de la GLNF, mais je n'ai pas trouvé le "document page 2"  
Peux-tu nous guider à nouveau ?**

Réponse de [César du bar de la marine](#) aujourd'hui à 00h03

Ce n'est pas parce qu'une société n'a pas déposé ses comptes qu'elle n'a pas eu d'activité.

Ce qui me surprend tout de même c'est son objet social.

« La Société a pour objet l'acquisition au moyen de ses deniers propres ou par emprunt, l'entretien, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail ou tous autres moyens d'aéronefs dont la Société pourra ou pourrait devenir propriétaire, la gestion, l'acquisition, la mise à disposition des associés et éventuellement l'exploitation par bail ou tous autres moyen d'un avion de tourisme prive et plus généralement, toutes opérations activités relevant de la gestion immobilière, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières ou répartitions se rapportant à cet aéronef ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de la société, dans le cadre de la réalisation de cet objet la possibilité d'emprunter ainsi que de consentir toutes suretés et garanties. »

Faudrait demander à notre Administrateur Judiciaire de vérifier si dans les factures payées par la GLNF, on n'en trouve pas venant de cette société.

On ne sait jamais.

Bonne nuit les FF et à demain

Commentaire n°40 posté par [Mongolito](#) de la cote hier à 23h54

**Mon BAF Mongolito,  
Bonne suggestion !**

**Concernant l'objet de la société, quel lien entre l'aéronef et des sociétés immobilières? Puis que tu es allé regarder l'objet social. AS-TU COMPRIS ce qu'elle fait ?**